

Séance du 9 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt et un et le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

Date de la convocation : 27.05.2021

Objet de la délibération
Mise à jour du tableau des effectifs

PRÉSENTS : Mesdames BERARD, HULIN, KOMBO-TSIMBA, LENGARD, POCHOT, Messieurs CAMPEIS, MARCEAU, MARET et STOLZ

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur DEL

Rapporteur : Mme Lengard

PROCURATION : Monsieur BISSON à Madame LENGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame HULIN

N° 6.2021

VU le code général des collectivités territoriales,

VU La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non,

CONSIDÉRANT les propositions à l'avancement de grade et de promotion interne pour certains agents, il convient de réactualiser le tableau des effectifs afin de procéder à leur nomination lorsque tous les emplois sont pourvus ou si les grades n'existent pas au tableau,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

DECIDE,

Article 1 : de créer le poste suivant et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2021

Article 2 : précise que les crédits sont inscrits au budget primitif.

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 10 juin 2021

Michel BISSON
Président du CCAS



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

TABLEAU DES EFFECTIFS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2021

EFFECTIF TITULAIRE OU STAGIAIRE		GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
		Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	
		Adjoint administratif territorial	C	1	0	
FILIERE SOCIALE						
		Assistant socio-éducatif	A	1	1	
		Sous Total		4	3	
TOTAL TITULAIRE OU STAGIAIRE				4	3	0

EFFECTIF NON TITULAIRE (postes pourvus)						
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	Secteur Effectif	Effectif	Rémun	Contrat	
	(1)	(2)		(3)	(4)	
Temps Plein						
Sous Total			0			
TOTAL EFFECTIF NON TITULAIRE			0			